

# Je choisais Montréal

## Étudiants internationaux

Les démarches d'immigration temporaire et permanente au Québec



### Pour pouvoir TRAVAILLER après les études :

#### Permis de travail postdiplôme



Demande dans les 180 jours après que votre établissement eut établi vos notes finales



Permis d'études valide à un certain moment pendant ces 180 jours



Durée de 8 mois à 3 ans (non renouvelable)



Permis ouvert, non rattaché à un employeur



Émission : Gouvernement du Canada



Conditions



**Tu penses rester à plus long terme au Québec?**  
Commence en parallèle tes démarches d'immigration permanente!

### Pour pouvoir IMMIGRER de manière permanente au Québec :



#### ÉTAPE 1 CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ)

2 programmes possibles pour obtenir un CSQ



##### Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

- ✔ Obtention en **20** jours ouvrables en moyenne
- ✔ La maîtrise du français oral de stade intermédiaire-avancé est obligatoire



##### Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)

- ✔ Délais imprévisibles (6 mois après avoir reçu une invitation)



Émission : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec



#### ÉTAPE 2 RÉSIDENTE PERMANENTE



Mêmes droits que la citoyenneté canadienne (sauf droit de vote et passeport)



Accordée à tous les membres de la famille



Validité illimitée (si respect de l'obligation de résidence)



Facilite l'accès au crédit et à la propriété

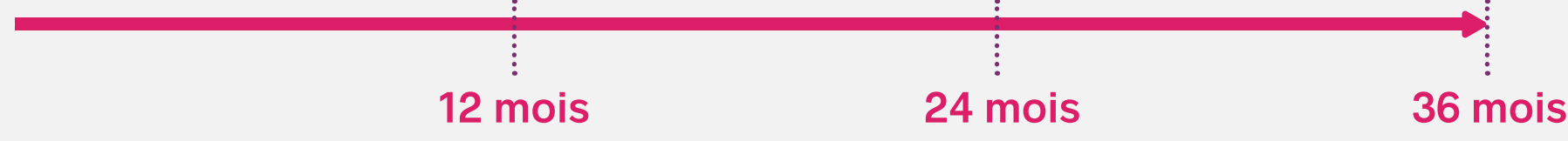


Émission : Gouvernement du Canada

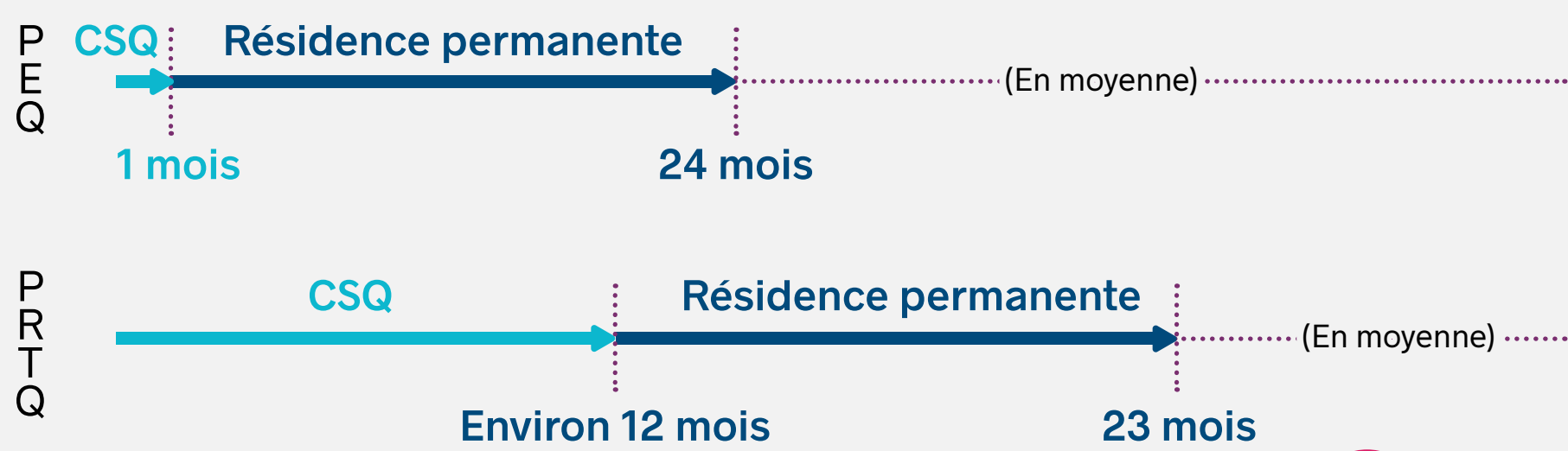
### En bref :

#### Processus temporaire

Permis de travail postdiplôme (de 8 à 36 mois)



#### Processus permanent



### Liens utiles :

- >>> Le certificat de sélection du Québec
- >>> Le permis de travail postdiplôme
- >>> La résidence permanente au Canada

